

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77069 / MCB

Objet
LOYERS CITE DES
RAPATRIÉS

DATE DE CONVOCATION

21 juin 1977

DATE D'AFFICHAGE

21 juin 1977

Nombre de conseillers
en exercice

27

Nombre de présents

25

Nombre de votants

27

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix sept*
le *vingt sept juin* à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de *Monsieur TETARD*

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LACHAUD, BOUCHET, LIS,
BOUTET, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET,
FABER, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL,
Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL, TAP, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU
Melle FOUCHE par Me DUFOUR

Absents : MM.

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibération du 27 JUIN 1975, le Conseil Municipal
a fixé les loyers de la Cité des Rapatriés à compter du
1er Juillet 1975.

D'autre part, la loi du 29 Octobre 1976 prescrit la sta-
bilité des loyers, jusqu'au 31 Décembre 1976, puis donne la
possibilité d'appliquer une hausse maximale de 6,50 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la proposition de la Commission des Finances en date
du 15 JUIN 1977,

DECIDE :

de fixer comme suit le montant des loyers des logements de
la Cité des Rapatriés à compter du 1er Juillet 1977 :

	<u>POUR MEMOIRE</u>	
	<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveau tarif</u>
	<u>à compter du</u>	<u>à compter du</u>
	<u>01.01.1976</u>	<u>01.07.1977</u>
LOGEMENT TYPE F III (avec garage cellier)	125,00 F	133,00 F
LOGEMENT TYPE F IV (avec garage cellier)	132,00 F	140,00 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

